

ARRETE MUNICIPAL
N° 79-2025

Arrêté du 23 avril 2025

Objet : Réglementation stationnement et de la circulation Lotissement Protière (du 974 au 982 chemin de Letra) – Travaux de test à la fumée

Le Maire de la Commune de MONTROND-LES-BAINS (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route, 1^{ère} et 2^{ème} parties notamment les articles 225

Vu le décret n° 58-1217 et l'ordonnance n° 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation

Vu la demande de l'entreprise SAUR en date de ce jour,

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'éviter les accidents susceptibles de se produire lors des travaux de branchement réseaux humides

A R R E T E

Article 1 :

Afin de faciliter les travaux précités Lotissement Protière (du 974 au 982 chemin de Letra), la circulation de tous les véhicules se fera sur une chaussée rétrécie entre le lundi 28 avril 2025 à 8 h et le lundi 19 mai 2025 à 17 h

Un passage pour la circulation piétonne d'1 m 40 devra être maintenu

Article 2 :

La signalisation de cette réglementation sera mise en place par la société SAUR sous la responsabilité de M DUMOND (06 74 78 02 04) et l'arrêté sera affiché à 72 h à l'avance sur le lieu où se déroulent les travaux.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le chef de gendarmerie, aux services de la police municipale, l'entreprise SAUR, SIVAP.

Le Maire de Montrond-les-Bains,

Serge PERCET,


